PPRI – Plan de Prévention des Risques d'Inondation



Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de Bièvre et du ru de Vauhallan a été approuvé par un arrêté inter-préfectoral en date du 10 mars 2020.

La Bièvre prend sa source en amont de l'étang du Moulin à Renard, au lieu-dit Les Bouviers, sur la commune de Guyancourt. C'est un affluent rive gauche de la Seine.

D'une superficie de 203 km^2, le bassin versant de la Bièvre s'étend sur un linéaire de 33 km et 5 départements (Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Val de Marne et Paris).

Le plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) ne couvre que la partie amont du cours d'eau, ainsi que l'un de ses affluents, le ru de Vauhallan.

Il concerne 9 communes des Yvelines et de l'Essonne :

- Yvelines : Guyancourt, Buc, Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas
- Essone : Bièvres, Igny, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Massy

Consulter tous les documents, cartes et étapes d'élaboration du PPRI

Contact

Mairie – Service Urbanisme

- Julien Muselet
- 01 39 07 16 74
- urbanisme@mairieleslogesenjosas.fr

Lien associé

PPRI de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan www.essonne.gouv.fr

Documents associés

Arrêté PPRI_Bievre 232,25 Ko, pdf Règlement_PPRI_Bièvre 1,48 Mo, pdf Zonage réglementaire_PPRI_planche 5 3,92 Mo, pdf

Sur le même sujet



Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre – SIAVB



Patrimoine naturel des Loges-en-Josas

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF